Image not found or type unknown

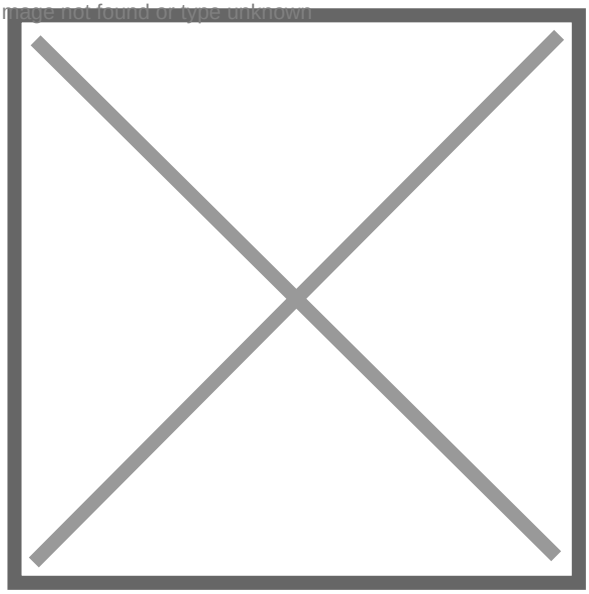

Assurance partie commune de copropriété

Par **Mikyrizi**, le **19/12/2011** à **13:51**

Bonjour,

Nous habitons une copropriété de 5 maison .
Chaque famille est assurée pour sa maison .
Mais pour le parc comprenant une allée macadamisée , des murets de clôture , 3 réverbères et une station de relevage des eaux usées ; Qu'en est il ? Doit on avoir une assurance spécifique pour des dommages qui seraient occasionnés par des malversations ,tempêtes , grêles etc

Merci de me renseigner

Cordialement .

Michel de REU

Par **Marion2**, le **19/12/2011** à **15:51**

Oui, il faut assurer les parties communes.
Il faut un Syndic de copropriété.
Vous n'êtes que 5 pavillons, il n'est pas utile d'avoir recours à un Syndic professionnel. Voyez-ça entre vous.

Vous faites une Assemblée Générale où vous élisez le Président de la Cipropriété. Il vous représentera dans toutes vos démarches.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés